

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Avril 2023

101x23

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L' ASSOCIATION SPORTIVE LA BOULE CONTRÉE DE LA GAVOTTE Exercice 2023

Dans le cadre de sa politique sportive et de lien social, la Ville a souhaité apporter son soutien au mouvement sportif contribuant à ce développement.

Vu le projet d'activités présenté par l'association **la Boule Contrée de la Gavotte** relatif au dossier de demande de subvention 2023

Considérant que l'association **la Boule Contrée de la Gavotte**, légalement déclarée, exerce une activité d'intérêt général sur la commune par ses actions, il est proposé de lui attribuer une subvention dite de fonctionnement de 800,00 €, au titre de l'année 2023.

Nom de l'association : **LA BOULE CONTRÉE DE LA GAVOTTE**
représentée par son président : Monsieur GIANFIORI Pierre
Objet statutaire : Détente et Loisirs pour ses membres : jeux de Boules et de Cartes
Siège : La Gavotte, Square Jean Moulin – 13170 Les Pennes Mirabeau
SIRET n° : 507 770 758 00013

Vu l'avis favorable de la commission Animation du Territoire en date du 18 avril 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- PRÉCISE que l'association **la Boule Contrée de la Gavotte** remplit les conditions légales au titre de la loi 1901
- DÉCIDE de lui attribuer une subvention de 800,00 € au titre le l'année 2023
- PRÉCISE que les crédits ont été prévus au Budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL